

La Nouvelle Politique Régionale soutient les projets innovants

Renforcer l'esprit d'innovation, la valeur ajoutée et la compétitivité au niveau des régions. Sur la base de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) de la Confédération, le canton de Fribourg a adapté sa loi sur la Promotion économique et redéfini sa politique régionale. Le Gouvernement a mis 34,1 millions de francs pour la période 2008-2011 à disposition de projets innovants et générateurs de valeur ajoutée, projets qui visent le maintien et la création d'emplois dans chaque zone du canton.

Mais quels projets ont les meilleures chances d'obtenir une aide financière? Le canton a défini six domaines dans son programme de mise en œuvre, à savoir: innovation scientifique et technologique, soutien à l'innovation, tourisme et valorisation du patrimoine, politique foncière active, énergies nouvelles et écologie industrielle, réformes des structures régionales.

Responsable de la NPR cantonale, Pascale Anton explique qu'un projet doit contribuer avant tout à valoriser le potentiel d'innovation d'une région ou du canton dans l'un des six domaines cités ci-dessus. Une attention particulière sera donnée à la mise en réseau des acteurs-clés et à la promotion d'un développement durable. Le premier projet à bénéficier du soutien du Conseil d'Etat est le Pôle scientifique et technologique (PST) du canton de Fribourg. Les entreprises privées peuvent également soumettre un projet, pour autant que ce dernier profite à plusieurs acteurs.

www.innovationregionale.ch

Mars 2009